DSDEN de l'Aude Diper – Gestion collectiveMaguelonne Costeceque

Mouvement intra-départemental de l'Aude Rentrée Scolaire 2021

Textes de référence

Note de service nationale du 13-11-2020 relative à la mobilité des personnels du premier degré – rentrée scolaire 2021:

https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special10/MEN H2027586N.htm

Lignes directrices de gestion académiques du 11-02-2021: https://www.ac-montpellier.fr/dsden11/cid149950/mouvement-intradepartemental-2020.html

Circulaire mouvement intra-départemental de L'Aude R2021 (insérer le lien dès parution)

Accompagnement et conseil par la diper:

→ Par mail – Cellule mouvement:

ce.dsden11-mouvement@ac- montpellier.fr

- → Tutoriel d'aide à la saisie des vœux: lien à insérer
- Cellule d'accueil téléphonique:

Mougenel Florence: 04 68 11 57 85

Costeceque Maguelonne: 04 34 42 91 26

Rochefort Xavier: 04 68 11 57 78

Cette cellule est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h pendant l'ouverture du serveur

Difficulté technique de connexion à l'outil de saisie des vœux MVT1D: 04 67 91 48 00

Déroulement des opérations du mouvement – calendrier

Ouverture du serveur SIAM du 6 avril au 15 avril 2021 minuit

Les accusés de réception (AR) disponibles dans SIAM le 6 mai 2021 Phase d'échange avec l'administration sur le barème : demande de correction de barème et renvoi de l'AR portant ces demandes de correction <u>daté et signé</u> du 7 au 19 mai 2021

Date limite de demande de correction de barème le 19 mai 2021 Les barèmes définitifs seront accessibles dans SIAM

le 26 mai 2021

Communication des résultats via I-Prof le 7 juin 2021

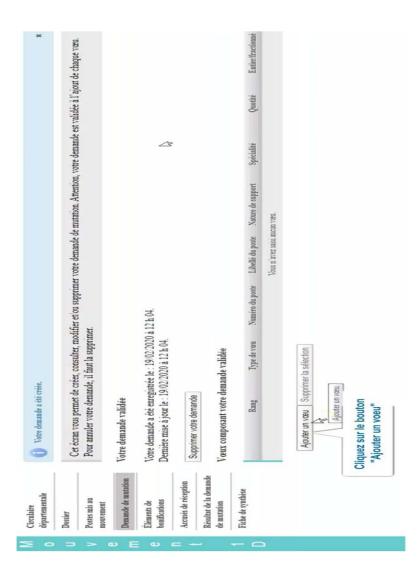
Tutoriel d'aide à la saisie des vœux à destination des enseignants

TUTORIEL DE PRISE EN MAIN DE L'OUTIL MVT1D
SUR LA SAISIE DES VOEUX

Dans ce tutoriel vous apprendrez à :

- 1. Saisir vos vœux en tant que participant en mobilité non obligatoire
- 2. Saisir vos vœux en tant que participant en moblité obligatoire
- 3. Renseigner vos éléments de bonification







Ajout d'un vœu

Vous avez la possibilité de

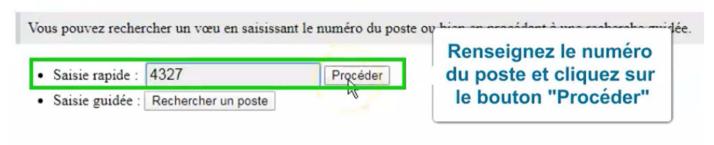
réaliser:

- une saisie guidée

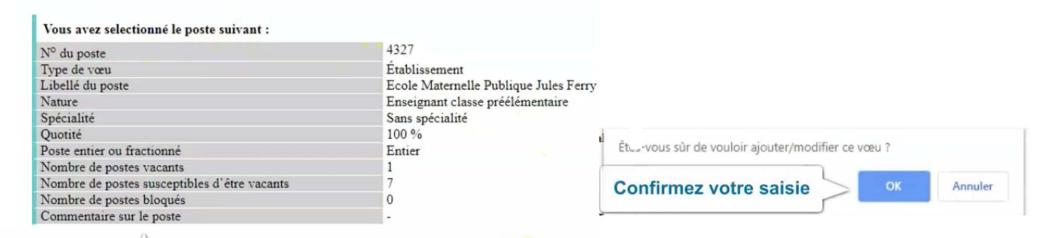
13

saisie rapide: repérer le code ISU du poste

Ajout d'un vœu



Ajouter un vœu



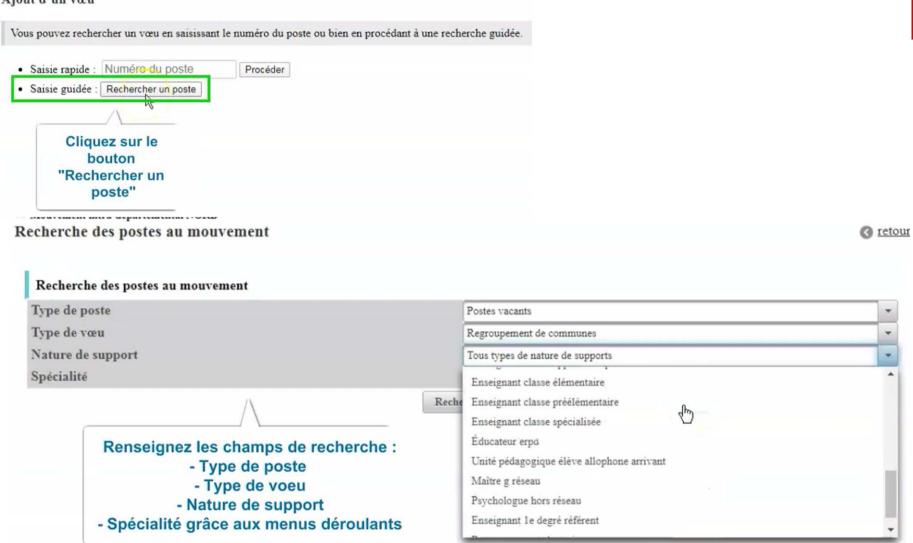
Vérifier les informations du poste

Cliquez sur le bouton
"Formuler un voeu sur ce
poste"

Formuler un vœu sur ce poste

Saisie guidée: recherche par nature de poste, par communes...

Ajout d'un vœu



SAISIE DES VŒUX POUR UN CANDIDAT OBLIGATOIRE notion de vœux larges choisir:

1- une zone infra départementale

2- un MUG

Demande de mutation

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Attention, votre demande est incomplète en l'état. Vous serez affecté(e) à titre définitif sur un poste resté vacant dans le département. En cas d'absence de saisie de vœux.

- En cas de non-respect du nombre minimum de vœux larges si vos vœux saisis ne sont pas satisfaits

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 09/03/2020 à 10 h 14.

Dernière mise à jour le : 09/03/2020 à 10 h 14.

État de la demande : Incomplète - En tant que participant obligatoire au mouvement intra-départemental, vous devez formuler au moins 1 vœu(x) large(s) afin de compléter votre demande.

Supprimer votre demande

Vœux composant votre demande

Rappel des règles

Vœux (écran 1)

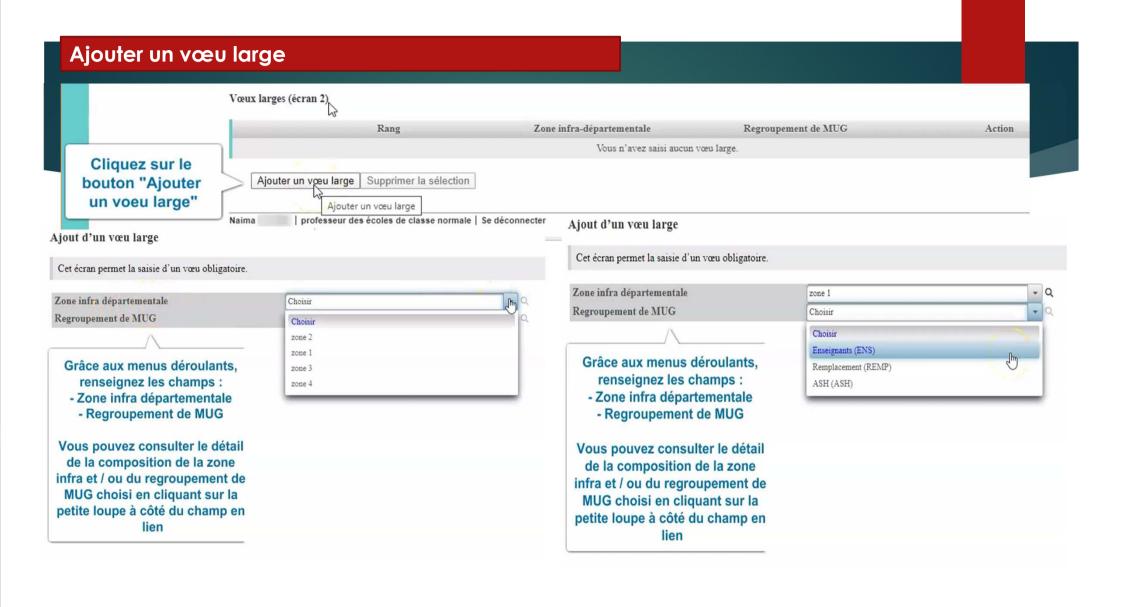
Rang Type de vœu Numéro du poste Libellé du poste Nature de support Spécialité Quotité Entier/fractionné

Vous n'avez saisi aucun vœu.

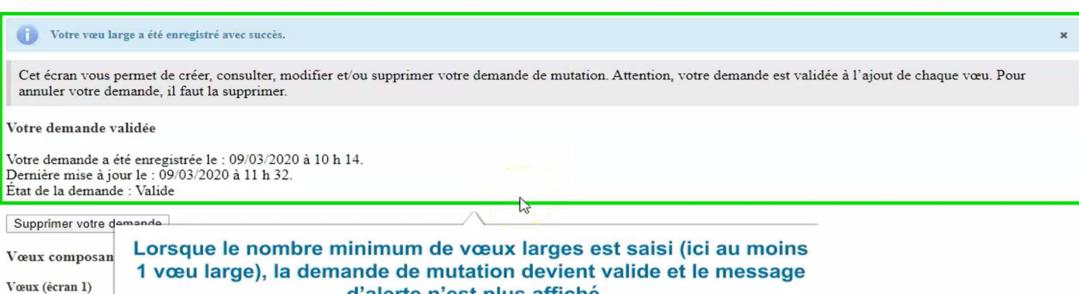
Ajouter un vœu Supprimer la sélection

Vœux larges (écran 2)

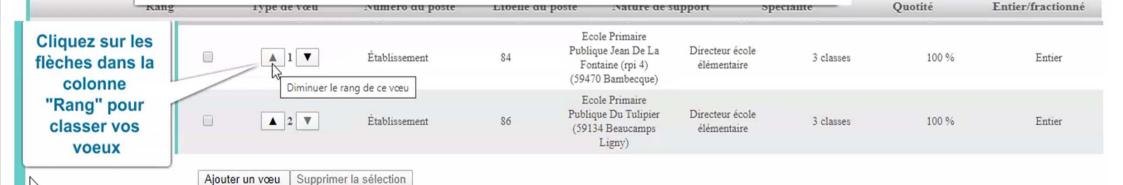
Rang Zone infra-départementale Regroupement de MUG Action



Demande de mutation validée

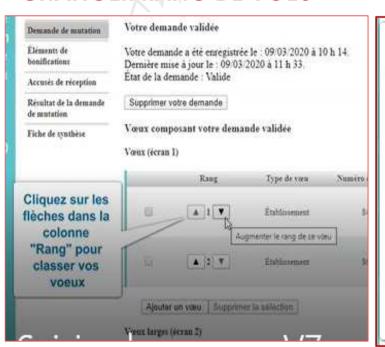


d'alerte n'est plus affiché

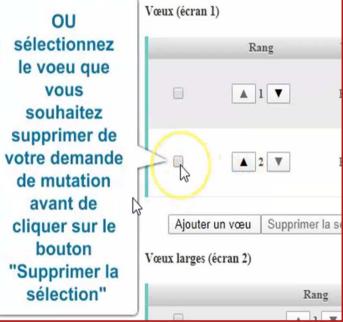


MODIFICATION DE LA DEMANDE: (Cf date limite d'ouverture du serveur SIAM)

CHANGER RANG DE VOEU



SUPPRIMER UN VOEU



SUPPRIMER LA DEMANDE

Votre demande a été enregistrée le : (Dernière mise à jour le : 09/03/2020 État de la demande : Valide

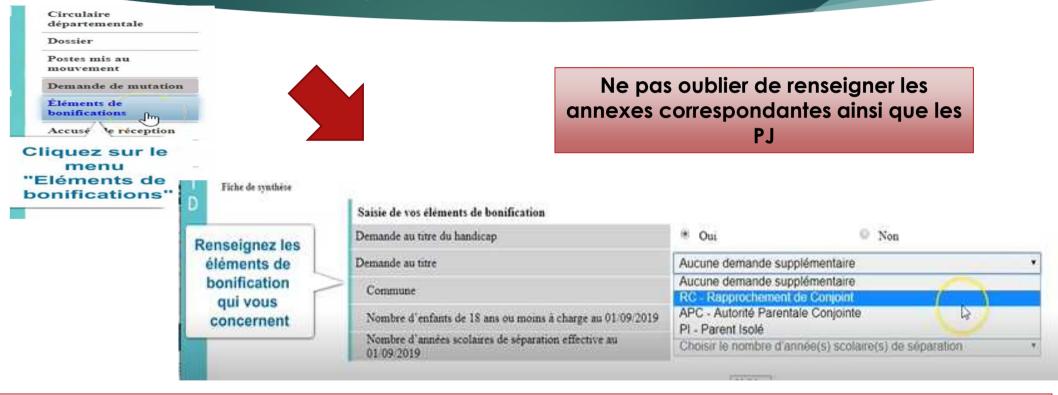
Supprimer votre demande

Vœux (écran 1)

Cliquez sur le bouton
"Supprimer votre demande"
pour supprimer l'ensemble des
voeux de la demande de
mutation

Saisie des éléments de bonification pour l'ensemble des candidats

(cf lignes directrices de gestion académiques)



Pour toutes questions n'hésitez pas à vous référer auprès des différents interlocuteurs page 1

Fonctionnement de l'algorithme données traitées et origine des données utilisées par l'algorithme

Les données en entrée de l'algorithme proviennent de la base AGAPE du département qui l'exécute. Les vœux larges sont issus de MVT1D.

L'algorithme utilise pour effectuer son travail de proposition d'affectation :

- les informations de chaque candidat participant au mouvement, à savoir son identité (Nom, Prénom, Civilité) et son affectation (le poste qu'il occupe référencé par un MUG1 et un code établissement, la modalité d'affectation).
- 2. les vœux (les barèmes sont stockés dans les vœux) formulés par les candidats, chacun des vœux étant ordonné par le candidat lors de la saisie. Chaque vœu porte à la fois sur un MUG et sur un établissement ou une zone géographique.
- 3. les types de postes (MUG, établissement) mis au mouvement, pour chaque poste.

Les vœux sont formulés par les candidats dans MVT1D et transférés vers la base AGAPE pour être traités par l'algorithme. L'algorithme utilise également des tables d'AGAPE comme la table comprenant l'ensemble des communes pour le département et la table comprenant tous les établissements.

Ces données sont utilisées pour :

- identifier les établissements inclus dans un vœu géographique ou un vœu large;
- optimiser l'affectation d'un candidat dans le cas d'un vœu géographique1 ou d'un vœu large au plus près d'un vœu indicatif à partir des distances stockées dans une table correspondant aux coordonnées des communes.

L'algorithme utilise des tables de paramétrage provenant de la base MV1D pour la partie liée à la gestion des vœux larges :

- Les regroupements de MUG (ensemble de natures supports/spécialités) avec un ordre déterminé (4)
- Les MUG retenus au sein de chaque regroupement dans un ordre déterminé
- Les zones infra-départementales (4), dans lesquelles s'appliquent ces regroupements de MUG, définies dans un ordre déterminé et les communes qu'elles comprennent.

Pour identifier le candidat, l'algorithme se base sur un identifiant qui n'utilise pas, les informations personnelles (nom, prénom, date de naissance...) hormis les discriminants (1-AGS, 2- âge du candidat).

Paramètre de traitement- description de la combinaison des règles et de l'ordre des opérations

Initialisation des traitements

Avant le lancement de l'algorithme, les paramétrages des règles décrites dans les notes de service départementales sont implémentés.

1/ Calcul des barèmes

Pour chaque candidat et pour chacun de ses vœux :

Lancement des requêtes dans la base de données qui permettent de calculer les bonifications basées sur des éléments présents dans la base en fonction des règles décrites dans la circulaire départementale.

Le gestionnaire met à jour les calculs effectués par le contrôle général et les points supplémentaires afin :

- d'attribuer les bonifications nécessitant la présentation de pièces justificatives (exemple : rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe)
- de corriger des situations qui ne seraient pas conformes dans la base avec les éléments produits par l'enseignant.

2/ Attribution des priorités

Pour les postes à exigences particulières sont saisis les conditions de titre, certifications, habilitations, diplômes requis pour obtenir ces postes.

Les différentes étapes du traitement

1/ Etablissement de la liste des candidats par postes

Le poste s'entend comme la combinaison d'une nature de support et d'une spécialité (MUG) et d'un établissement. Une liste de tous les vœux formulés par des candidats pour cette combinaison est établie.

Les données listées pour chaque candidat sont : les informations identifiant le candidat, informations identifiant le vœu, le niveau de priorité attribué, le barème, la modalité d'affection.

Les vœux géographiques et les vœux larges sont distribués dans les piles :

- Pour le vœu géographique, un vœu dans chaque pile correspondant au MUG demandé et aux établissements situés dans la zone géographique hors exception.
- Pour le vœu large, un vœu dans chaque pile correspondant aux regroupements de MUG et aux établissements situés dans les communes de la zone infra-départementale.

Dans la pile, les vœux sont triés par ordre de :

- 1. vœu commun puis vœu large
- 2. priorité croissante
- 3. barème décroissant
- 4. rang du vœu croissant
- 5. discriminant décroissant.

2/ phase des affections.

Pour chacun des postes vacants on prend le premier vœu sur la pile de ce poste (celui ayant la meilleure priorité et le meilleur barème).

- Si ce candidat a déjà été satisfait sur un de ses vœux de meilleur rang, il est ignoré, l'algorithme passe au vœu suivant dans la pile.
- Sinon
- S'il s'agit d'un vœu large ou géographique
- * Si le candidat est déjà satisfait sur ce vœu large ou géographique mais ailleurs on examine le vœu indicatif (Si il y a un vœu indicatif, on regarde si le vœu traité rapproche le candidat du vœu indicatif. Si oui, on le mute sur ce vœu sinon on ne change rien).
- * Si le candidat n'a pas encore été satisfait sur ce vœu large ou géographique, Il est affecté sur ce poste suivant les paramètres du vœu. Il libère le poste qu'il occupait éventuellement à ce stade, soit son poste, soit celui qui lui avait été attribué antérieurement dans le traitement mais sur un rang de vœu plus élevé. Ce poste libéré devient un poste vacant à traiter sauf s'il est bloqué.
- Sinon (il ne s'agit pas d'un vœu large ou géographique) il est affecté sur ce poste suivant les paramètres du vœu. Il libère le poste qu'il occupait éventuellement à ce stade, soit son poste, soit celui qui lui avait été attribué antérieurement dans le traitement mais sur un rang de vœu plus élevé. Ce poste libéré devient un poste vacant à traiter, toutefois, si le poste est bloqué, aucun candidat ne pourra venir l'occuper.
- L'algorithme passe au vœu suivant dans la pile.

L'opération est réitérée tant qu'il reste des postes vacants et des candidats "intéressés".

NB: le traitement affecte prioritairement les participants obligatoires sur des postes correspondants à leurs vœux précis et géographiques.

3/ permutations entre des candidats libérant un poste

Ces boucles permettent une optimisation des affectations des candidats mutés.

L'algorithme regarde parmi tous les candidats libérant un poste (les candidats mutés et les non mutés mais susceptibles de libérer un poste) s'il existe éventuellement des boucles, tout en respectant le principe de donner satisfaction au candidat « muté » sur son meilleur rang de vœu.

Candidat A occupe poste X a demandé poste Y sur un meilleur rang de vœu.

Poste Y occupé par candidat B qui a demandé poste Z sur un meilleur rang de vœu

Poste Z occupé par candidat C qui a demandé poste X sur un meilleur rang de vœu

Une permutation est possible

Candidat A est affecté sur Y

Candidat B est affecté sur Z

Candidat C est affecté sur X

4/Traitement des candidats cachés

L'algorithme attribue le poste au candidat dit 'caché' qui l'a demandé par un vœu précis et recherche une autre affectation pour le candidat parmi les postes correspondant à son vœu large ou géographique.

- Pour tous les postes attribués sur un vœu large ou géographique si un candidat a postulé sur ce vœu par un vœu précis : recherche d'une autre affectation possible par le vœu large ou géographique.
- Si une autre affectation est possible pour le candidat sur son vœu large ou géographique : Il est affecté sur ce poste et libère le poste précédemment attribué.

Le candidat dit 'caché' est affecté sur le poste ainsi libéré

5/ gestion des candidats en mobilité obligatoire non mutés

Les candidats en mobilité obligatoire qui n'ont pas été mutés à l'issue des traitements précédents sont affectés sur des postes vacants du département selon une procédure particulière.

Les départements définissent, dans un regroupement de MUG dédié, les couples nature de support spécialité de poste (MUG) qui peuvent être utilisés pour les affectations des participants obligatoires non mutés ainsi que l'ordre dans lequel l'algorithme doit les examiner.

La demande d'un candidat en mobilité obligatoire a le statut de valide si celui-ci a formulé le nombre minimum de vœux larges paramétré par le département. Dans le cas contraire, sa demande est considérée comme « incomplète ».

A l'issue du mouvement, si un participant obligatoire ayant une demande au statut valide n'a obtenu satisfaction sur aucun de ses vœux, l'algorithme cherchera à l'affecter à titre provisoire.

Les candidats ayant une demande au statut de « incomplète » seront, eux, affectés à titre définitif sur les postes restés vacants (et ce quel que soit le poste).

Les postes sont attribués en suivant l'ordre des MUG du regroupement dédié, et en privilégiant autant que possible les candidats avec une candidature valide qui auraient saisi un vœu indicatif dans l'une des zones infra-départementales définies par le département (ces candidats sont donc traités dans une première phase, avant une seconde phase où les candidats restants sont traités par ordre de barème décroissant, qu'ils aient une demande valide ou pas).

Pour chaque MUG du regroupement dédié et en suivant l'ordre défini par le département :

- 1. Identification dans la 1ère zone infra-départementale des postes restés vacants pour ce MUG.
- 2. Calcul du vœu indicatif dans la zone infra-départementale traitée pour chacun des candidats, dont la demande a le statut de valide, ayant un vœu indicatif sur cette zone (le vœu indicatif est, dans la liste des vœux du candidat ordonnés par rang, le 1er vœu de type E, T, P ou C qui correspond à la zone traitée).
- 3. Pour tous les candidats ayant un vœu indicatif, l'algorithme affecte, par ordre décroissant de barème, chaque candidat sur le poste vacant situé dans la commune la plus proche de celle de son vœu indicatif.
- 4. L'opération est réalisée à nouveau dans la zone infra-départementale suivante, en suivant l'ordonnancement des zones défini par le département, jusqu'à épuisement de toutes les zones infra-départementales.
 - Une fois ce 1er tour réalisé pour le MUG traité, les candidats participants obligatoires dont la
 - demande est valide ont été affectés au plus près de leur vœu indicatif (lorsqu'il y en avait un).
 - L'algorithme entame une autre boucle.
- 5. L'algorithme recherche les postes encore vacants dans la 1re zone infra-départementale.
 il affecte sur ces postes chacun des candidats « encore sans poste », par ordre décroissant de barème, sans faire de distinction entre les demandes valides et les demandes incomplètes.
- 6. L'algorithme passe ensuite à la zone suivante et réitère la même opération jusqu'à épuisement des zones infra-départementales.

L'algorithme passe au MUG suivant. Ces opérations sont répétées tant qu'il reste des postes vacants dans les MUG dédiés ou tant qu'il reste des candidats participants obligatoires non mutés.

Glossaire:

- -Le vœu précis porte sur un établissement pour une nature de support et une spécialité (MUG)
- -Le vœu géographique porte sur tous les établissements d'une zone géographique (commune, département, circonscription) pour une nature de support et une spécialité.
- -Le vœu large, réservé aux participants obligatoires, porte sur tous les établissements d'une zone infra-départementale (ensemble de communes défini par le département) et sur un ensemble de natures de supportspécialités (regroupement de MUG).
- -Le vœu indicatif est le premier vœu précis formulé sur un poste (quel que soit le MUG demandé) qui est situé dans la zone infra-départementale ou dans une zone géographique ciblée par un vœu large ou géographique.
- -Un participant obligatoire est un candidat sans affectation à la rentrée (affectation provisoire, entrant par le mouvement interdépartemental ...)
- -Un candidat caché est un candidat qui n'obtient pas satisfaction sur un vœu précis parce que le poste a été attribué à un candidat qui avait un barème plus élevé mais avec un vœu large alors que ce candidat aurait pu prendre un autre poste correspondant à son vœu large.
- -Rang de vœu : lors de la saisie d'une demande de mutation, un candidat peut émettre plusieurs vœux. Il doit les ordonner selon ses préférences de celui qui l'intéresse le plus (vœu N°1) vers celui qui l'intéresse le moins.